



NAO : vous appelez ça de la négociation ?

Si d'aucuns se glorifient d'avoir « obtenu » des « avancées » en matière de rémunération, pour la CGT, nous sommes très loin du compte ! Les mesures nationales, applicables aux salaires < à 50 k€, sont largement insuffisantes (0.6% avec un plancher de 200 €) et ne couvrent pas l'évolution des prix et les mesures locales ressemblent à du saupoudrage en règle !

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmente de 1,6 %.

Définition : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte.

Indices des prix à la consommation :

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015				
	Pondérations 2020	janvier 2019	décembre 2019	janvier 2020 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,2	1,5	1,5
Alimentation	1604	2,7	2,1	2,0
- Produits frais	230	8,4	2,1	2,4
- Autre alimentation	1374	1,7	2,1	2,0
Tabac	205	14,0	15,3	14,4
Énergie	806	1,9	2,6	3,7
Produits manufacturés	2491	-0,4	-0,3	-0,4
Services	4894	1,0	1,4	1,3
Ensemble IPCH**	10000	1,4	1,6	1,6

(p) données provisoires
*: indice des prix à la consommation
**: indice des prix à la consommation harmonisé

Source : insee.fr

RETRAITE : chapeau !

Tout un chacun se sent concerné par la retraite : ses mécanismes, les montants de sa pension, l'âge de départ, ... et il est vrai que le sujet est d'actualité, voire plutôt incandescent dans le contexte du projet de « réforme » du gouvernement...

Les dirigeants n'échappent pas à ce sujet qui est devenu une préoccupation majeure. C'est ainsi que BPCE, sous couvert d'une directive européenne, prévoit de modifier le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants des BP (à prestations définies) en **un régime de retraite supplémentaire à droits acquis !**

En clair, cette modification permet aux dirigeants d'assurer leurs arrières...sans verser un sou de leur poche : les cotisations sont entièrement prises en charge par l'entreprise (c'est-à-dire : nous !). Quelques 200 000 € pour 29 personnes...

Et pour les « collaborateurs » ? Quelle est l'évolution de notre Régime Supplémentaire de Retraite Collective (RSRC) ? Depuis quelle année le taux de cotisations n'a pas augmenté, ni la part de l'employeur ?

EXTERNALISATION : à qui le tour ?

La Direction décide d'externaliser la plupart des activités de Back Office Assurance (IARD) auprès de la filiale du Groupe : BPCE APS.

Un seul projet, toujours le même : détruire des emplois et afficher le meilleur coefficient d'exploitation (de la place, du groupe, ...) !

Toujours les mêmes risques : perte (irréversible ?) des savoirs et dépendance à BPCE !

Et encore les mêmes conséquences pour les collègues qui se retrouvent sans métiers (malgré leur investissement et leur professionnalisme), pour quelles possibilités de reclassement et dans quelles conditions ???

Nos patrons, parfaitement désinhibés de leurs responsabilités et devoirs tant sociétaux que sociaux, testent même l'ubérisation des métiers commerciaux dans une Caisse d'Epargne !



Mais jusqu'où s'arrêteront-ils ???

Expériences génétiques
chez les écureuils

